

## / LES DIRECTIONS EN PRENNENT À LEUR AISE AVEC LE STATUT...

Juin 2013

### ... POUR RESTREINDRE EN CATIMINI LES DROITS DES SALARIÉS DES IEG

*DE PLUS EN PLUS SOUVENT, NOUS ASSISTONS ICI OU LÀ – TOUTES LES ENTREPRISES SONT TOUCHÉES – À DES REMISES EN CAUSE, DES « ADAPTATIONS » DES TEXTES QUI RÉGISSENT LA RÉGLEMENTATION SOCIALE DE LA BRANCHE DES IEG.*

*ET BIEN SÛR, CELA DANS LE SENS DE LA RÉDUCTION LES DROITS DES SALARIÉS DES IEG.*

Qui ne s'est pas vu refuser une journée payée non travaillée pour déménagement (PERS 91) ? des jours mère de famille au prétexte de garde alternée ? ...

Il s'agit la plupart du temps de textes étendus, donc de Branche. Et c'est à la Branche qu'il appartient de les adapter ou supprimer, à l'instar du texte signé par les employeurs et les organisations syndicales le 26 février 2010 concernant les conséquences de l'introduction des IRP de droit commun sur les textes du Statut.

Ainsi, de deux choses l'une, soit les directions ne connaissent pas les textes applicables aux IEG, soit elles tentent de manière sournoise de détricoter le Statut. Dans un cas comme dans l'autre, ce n'est guère à leur honneur !

Si révision des textes statutaires il doit y avoir, ce ne peut être que dans le cadre de l'article L 161-1 du Code de l'Énergie (complément ou amélioration) et avec les Organisations Syndicales.

Pour FO Énergie et Mines, il n'est plus acceptable de voir les directions en prendre à leur aise avec le Statut. Elles doivent respecter les règles.

**Le Statut appartient à tous les électriciens et gaziers,  
et FO Énergie et Mines entend bien le faire respecter !**